

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1204^{ÈME} RÉUNION

13 MARS 2024
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1204 (2024)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1204^e réunion tenue le 13 mars 2024 sur l'exposé par le Groupe des Sages sur ses activités en Afrique.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant la Décision de la Conférence [Assembly/AU/Dec.824 (XXXV)] adoptée par la 35^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue les 5 et 6 février 2022 à Addis-Abéba Éthiopie, nommant le 5^e Groupe des Sages et encourageant les États membres à apporter un soutien indéfectible aux nouveaux membres du Groupe pour faciliter la mise en œuvre de leur mandat stratégique dans toute la mesure du possible ;

Rappelant en outre ses décisions et prises de position antérieures sur les activités du Groupe des Sages, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1152 (2023)] adopté lors de sa 1152^e réunion tenue le 11 mai 2023, et le Communiqué [PSC/PR/COMM(DCLV)] adopté lors de sa 665^e réunion tenue le 13 mars 2017 ;

Prenant note des remarques liminaires de S.E. Emilia Ndinealo Mkusa, Représentante permanente de la République de Namibie et Présidente du CPS pour le mois de mars 2024, ainsi que de la déclaration de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité ; **notant en outre** l'exposé du Professeur Babacar Kanté, Président du Groupe des sages de l'UA ;

Fidèle aux dispositions de l'Article 11 du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, qui a institué le Groupe des Sages pour appuyer les efforts du CPS et du Président de la Commission de l'UA en matière de prévention des conflits et sur toutes les questions relatives à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique ; et **réaffirmant** son engagement à régulariser les réunions d'information du Groupe des Sages ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Souligne** le rôle essentiel du Groupe des Sages, qui consiste notamment à aviser le Conseil et le Président de la Commission sur toutes les questions relatives à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité ;
2. **Prend note** avec satisfaction de l'exposé du Professeur Babacar Kanté, Président du Groupe des Sages, sur les activités du Groupe des Sages, et **félicite** tous les membres du Groupe pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ;
3. **Salue** les efforts déployés par le Groupe des Sages pour revitaliser leur coopération avec des mécanismes similaires au sein des Communautés économiques régionales et des Mécanismes régionaux (CER/MR), notamment le Conseil des sages de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Groupe des Sages de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Comité des Sages du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), le Groupe des Sages de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Groupe de référence pour la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; **souligne** l'importance du Réseau panafricain des Sages (*PanWise*) en tant que cadre fondamental pour les engagements de collaboration entre le Groupe des sages, les CER/MR et d'autres acteurs clés ; **félicite** le Groupe des Sages d'avoir lancé les sections nationales du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits (*FemWise-Africa*) ;

4. **Met en exergue** le rôle précieux des mécanismes subsidiaires du Groupe des Sages - *FemWise-Africa*, *PanWise* et le Réseau de la jeunesse africaine (*WiseYouth*) - dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent ; **souligne l'importance** de la coordination et de la synergie des efforts en matière de prévention des conflits et la nécessité de créer des plates-formes permettant une participation significative des femmes et des jeunes à la diplomatie préventive, à la médiation et à la consolidation de la paix ;
5. **Se félicite** des efforts déployés par la Commission pour soutenir le processus de décentralisation du réseau *FemWise-Africa*, qui vise à renforcer le rôle des femmes médiatrices aux niveaux régional et national, et **souligne la nécessité** d'assurer l'inclusion cohérente et systématique des femmes et des jeunes dans les processus de paix à tous les niveaux ;
6. **Se félicite en outre** des résultats de la deuxième retraite conjointe du Groupe des Sages et du Groupe des éminentes personnalités de l'Examen africain par les pairs (EAP), tenue le 10 décembre 2023 à Johannesburg, République d'Afrique du Sud, et de la signature du communiqué de la deuxième retraite conjointe et du cadre de coopération entre le Groupe des Sages de l'UA et le Groupe d'éminentes personnalités de l'EAP ; **encourage** les deux panels à mettre en œuvre le cadre de coopération et à renforcer les synergies dans les domaines de la prévention des conflits et du rétablissement de la paix en Afrique ; **encourage en outre** le Panel à étendre son interface avec d'autres organes de l'UA, y compris la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples à Banjul
7. **Appelle** à la mise en place de stratégies globales de suivi et de réengagement pour les missions menées par le Groupe des Sages, y compris des évaluations périodiques et des visites afin de garantir la mise en œuvre des recommandations et d'adapter les interventions en fonction des besoins pour assurer une paix et une stabilité durables ;
8. **Se félicite** de l'engagement proactif du Groupe des Sages auprès des pays en transition et des processus politiques, ainsi que du rôle essentiel du Groupe dans la promotion de la stabilité et de la paix sur le continent, et **reconnait la nécessité** impérieuse d'utiliser la vaste expertise et l'influence du Groupe pour accompagner le Mali, le Gabon, la Guinée, le Burkina Faso, le Niger et le Soudan pour un retour à l'ordre constitutionnel, ainsi que les Processus au Soudan du Sud et au Tchad ; **encourage** le Groupe des Sages à soutenir la mise en œuvre des accords de paix sur le continent, ainsi qu'à soutenir les efforts de médiation des groupes de haut niveau de l'UA dans leurs domaines d'engagement respectifs ;
9. **Réitère** sa demande de réunions d'information trimestrielles du Groupe des Sages et **affirme** qu'il importe de maintenir des canaux de communication ouverts et continus entre le Conseil, la Commission et le Groupe des Sages ;
10. Afin de renforcer les capacités du Groupe des Sages, la Commission est invitée à entreprendre les actions suivantes :
 - i. Fournir les ressources nécessaires, y compris les ressources politiques, humaines et financières, pour permettre au Groupe de s'acquitter efficacement de son mandat, conformément à ses modalités, afin de garantir la prévention et la résolution en temps utile des conflits en Afrique, ainsi que pour soutenir la décentralisation de *FemWise-Africa* par la création de sections régionales et nationales ;
 - ii. Mettre en place un mécanisme de déploiement rapide pour le Groupe des Sages afin de répondre en temps voulu aux conflits et crises émergents et faciliter la transmission au Conseil des rapports de mission du Groupe des Sages, ainsi que faciliter à la fois les

exposés formels du groupe lors de l'examen par le Conseil de l'évolution de la situation dans un pays donné et les consultations informelles sur les conflits et crises émergents ;

- iii. En collaboration avec les partenaires concernés, y compris le réseau des Groupes de réflexion pour la paix (NeTT4Peace) et d'autres mécanismes d'alerte précoce, veiller à ce que le Groupe des Sages reçoive des informations et des analyses d'alerte précoce pour lui permettre de déployer de manière proactive des efforts de diplomatie préventive et faciliter la mise en œuvre d'une planification conjointe de scénarios avec *NeTT4Peace* afin de soutenir les efforts d'intervention du Groupe des Sages ;
 - iv. Procéder à des examens stratégiques annuels des activités du Groupe des Sages afin d'évaluer l'efficacité des interventions du Groupe, d'identifier les domaines à améliorer et d'ajuster les stratégies en fonction de la nature dynamique des situations de conflit et de crise sur le continent ;
 - v. Assurer la transparence des processus de décision et garantir la responsabilité des acteurs impliqués dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. La confiance mutuelle et le respect des engagements pris sont des éléments clés pour renforcer l'efficacité des actions ;
 - vi. Soutenir activement et faciliter les déploiements conjoints du Groupe des Sages avec des organismes régionaux similaires, en particulier dans des contextes nécessitant une attention urgente, en tirant parti de l'expertise et des ressources collectives pour les efforts de prévention et de gestion des conflits ;
 - vii. Faciliter une participation accrue du Groupe des Sages et de ses mécanismes subsidiaires (*PanWise, FemWise-Africa et WiseYouth*) à la diplomatie préventive électorale, à la médiation, au dialogue et à d'autres processus ; et
 - viii. Faciliter l'organisation d'une séance d'information sur l'analyse prospective par le Groupe en juin 2024.
11. **Charge** le Groupe des Sages d'entreprendre des missions de suivi au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan du Sud et de faire rapport au Conseil ; et
12. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.